Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213500549-20260207-2026_15-DE

**COMMUNE DE CHANTELOUP**
**35150**
**----**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
**DU 7 FEVRIER 2026**
**********

L'an deux mil vingt-six, le sept février, à 10h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur MINIER Vincent, Maire.

Présents : 18
M. Vincent MINIER : Maire
Mme GOUR Christèle, M. LAURENT Yann, Mme JAUNY Manuela, M. JAFFRO Gérald : Adjoints
Mme CHATELLAIN Marie-Anne, M SIMONNEAUX Joseph (départ en cours de séance), Mme ARHAN Patricia, Mme BUREL Nathalie, M. BOVI Hervé, Mme HARDY-VIGNON Laurence, M. LEFAIX André, Mme CADET Héléna, M. PRUNAULT Michel, Mme TRICOIRE Isabelle, M. GAREL Roger, Mme LE MINTER Laetitia, M. LEBRETON Gervais : conseillers municipaux

Absents excusés : 1 (dont 1 pouvoir) + 1 à partir de la délibération 2026-18 (dont 1 pouvoir)
M. TARDIF Christophe donne pouvoir à Mme ARHAN Patricia, M. SIMONNEAUX Joseph donne son pouvoir à M. GAREL Roger pour la délibération 2026-18.

Nombre de votants : 19 Nombre de conseillers en exercice : 19
Date de la convocation : 02/02/2026

M. LEFAIX André prend place au bureau en qualité de secrétaire.

Assistait en outre à la séance :
Mme LUCAS Véronique, Secrétaire Générale de Mairie de la Commune de Chanteloup.

**********

**2026-15 :**
**Projet La Maison : Avenant au bail commercial**

Vu la délibération n°2023-38 en date du 3 mai 2023 actant le projet de construction d'une cellule commerciale et d'un appartement.
Vu la délibération n°2023-45 en date du 3 juin 2023 actant la maitrise d'œuvre au profit du cabinet FRANCOISE BESCOND ARCHITECTE.
Vu la délibération n° 2023-67 en date du 11 novembre 2023 actant la création d'un budget annexe dénommé « La Maison » dédié à la construction d'une cellule commerciale et de logements.
Vu la délibération n° 2024-05 en date du 13 janvier 2024 actant le projet en phase APD, le lancement d'une consultation pour les travaux ; le plan de financement et sollicitant les subventions.
Vu la délibération n° 2024-34 en date du 7 juillet 2024 actant le mise à jour du plan de financement.
Vu la délibération n° 2024-39 en date du 7 septembre 2024 actant l'attribution des lots dans le cadre de la consultation travaux pour la construction de « La Maison ».
Vu la délibération n° 2024-45 en date du 5 octobre 2024 actant le mise à jour du plan de financement.
Vu la délibération n° 2024-46 en date du 5 octobre 2024 actant la sollicitation de deux prêts auprès de la CDC pour un montant de 315 000 €.
Vu la délibération n° 2025-03 en date du 11 janvier 2025 actant la signature d'un avant-contrat au bail commercial et la signature d'un bail commercial au profit des futurs exploitants de la boulangerie.
Vu la délibération n° 2025-08 en date du 1er février 2025 actant l'avenant n°1 du lot 2 : gros-œuvre.
Vu la délibération n° 2025-17 en date du 8 mars 2025 actant la sollicitation de deux prêts auprès de la CDC pour un montant de 150 000 €.
Vu la délibération n° 2025-24 en date du 15 mai 2025 actant les avenants pour les lots 5 : Menuiseries ext., 6 : Menuiseries int. Et 11 : Groupes froids.
Vu la délibération n° 2025-25 en date du 15 mai 2025 actant les conditions des prêts souscrits auprès de la CDC.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213500549-20260207-2026_15-DE

Vu la délibération n° 2025-29 en date du 14 juin 2025 actant les avenants pour les lots 3 : « Charpente Bois » et 1 « Terrassement – VRD – Espaces verts ».
Vu la délibération n° 2025-54 en date du 4 octobre 2025 actant les avenants pour les lots 4 : « Couverture – Etanchéité », 7 « Cloisons – Doublages – Isolation – Plafonds » et 8 « Cloisons Isothermes ».
Vu la délibération n° 2025-55 en date du 4 octobre 2025 actant la délégation de gestion pour les logements sociaux ;
Vu la délibération n° 2025-62 en date du 15 novembre 2025 actant les avenants pour les lots 9 : « Revêtements de sols - faïence », 12 « Plomberie » et 13 « Electricité ».
Vu la délibération n° 2026-03 en date du 17 janvier 2026 actant l'annulation d'un avenant pour le lot 12 (validé lors de la séance du 15/11/2025), l'annulation d'un avenant pour le lot 13 (validé lors de la séance du 15/11/2025) et actant les avenants pour les lots 12 « Plomberie » et 13 « Electricité ».

Considérant les retards dans les travaux qui rendent impossible l'installation des éléments de boulangerie, il est proposé de prolonger la période d'installation jusqu'à la date réelle d'ouverture.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :**
**- VALIDE la signature d'un avenant au bail commercial entérinant les éléments financiers suivants :**
**- Le montant du loyer annuel sera de NEUF MILLE SIX CENTS EUROS (9 600,00 EUR) HORS TAXES, avec révision annuelle et indexé sur l'indice des loyers commerciaux.**
**- Les échéances du loyer seront progressives :**
*** De la remise des clés à l'ouverture (période d'installation), le locataire ne versera pas de loyer.**
*** Du 1er au 2ème mois à compter de l'ouverture, le loyer mensuel sera d'UN EURO (1,00 EUR) HT soit UN EURO ET VINGT CENTIMES (1,20 EUR) TTC.**
*** Du 3ème mois au 5ème mois à compter de l'ouverture, le loyer mensuel sera de TROIS CENTS EUROS (300,00 EUR) HT soit TROIS CENT SOIXANTE EUROS (360,00 EUR) TTC.**
*** Du 6ème mois au 8ème mois à compter de l'ouverture, le loyer mensuel sera de CINQ CENT CINQUANTE EUROS (550,00 EUR) HT soit SIX CENT SOIXANTE EUROS (660,00 EUR) TTC.**
*** A partir du 9ème mois à compter de l'ouverture et pour les mois suivants, le loyer mensuel sera de HUIT CENTS EUROS (800,00 EUR) HT soit NEUF CENT SOIXANTE EUROS (960,00 EUR) TTC.**
**- L'absence de versement de dépôt de garantie par le futur locataire.**
**- DONNE MANDAT au Maire pour signer l'avant-contrat au bail commercial, l'acte authentique du bail commercial ainsi que l'ensemble des pièces se référant à cette affaire.**

**********

**Pour extrait conforme,**
**"Affaire inscrite à l'ordre du jour"**
**Le Maire, Vincent MINIER**

